

AMNESTY INTERNATIONAL
Index AI : MDE 28/020/02

ÉFAI

DOCUMENT PUBLIC
Londres, novembre 2002

ALGÉRIE

Cas d'appel sur la torture

Brahim Ladada et Abdelkrim Khider

Index AI : MDE 28/020/02

•
ÉFAI

« Aveux » extorqués sous la torture

Au début de cette année, Brahim Ladada et Abdelkrim Khider¹, deux commerçants âgés d'une trentaine d'années résidant à Delles, ville côtière située à l'est d'Alger, ont été cruellement torturés en détention par les forces de sécurité algériennes. Ils auraient en outre été contraints de faire sous la dictée de leurs tortionnaires des déclarations par lesquelles ils reconnaissaient entretenir des liens avec, d'une part, un groupe armé et, d'autre part, un avocat algérien défenseur des droits humains vivant en exil en Suisse. Amnesty International croit savoir que Brahim Ladada et Abdelkrim Khider ont été arrêtés et torturés pour avoir signalé à cet avocat des cas de violations des droits humains perpétrées par les forces de sécurité.

Arrestation et détention

Brahim Ladada et son voisin et ami Abdelkrim Khider ont été arrêtés à leur domicile dans l'après-midi du 23 mars 2002. Selon leurs familles, les deux hommes ont été appréhendés à une heure d'intervalle par des agents de la sécurité en civil accompagnés de policiers du commissariat de Delles en uniforme. Personne ne leur a présenté de mandat d'arrêt ni expliqué la raison pour laquelle ils étaient arrêtés ainsi que l'exige la législation algérienne. Après leur arrestation, leurs domiciles respectifs ont été fouillés.

La loi algérienne dispose que dès que les autorités décident de maintenir une personne en détention, elles doivent mettre à sa disposition tous les moyens lui permettant de communiquer immédiatement avec les membres de sa famille et de recevoir leur visite. Ni Brahim Ladada ni Abdelkrim Khider n'ont été autorisés à le faire.

Ignorant où ces derniers avaient été emmenés, leurs familles ont contacté les autorités de la police locale qui leur ont indiqué que les deux hommes avaient été transférés dans une base de la sécurité militaire située à Ben Aknoun, non loin d'Alger, à environ 200 kilomètres à l'ouest de Delles. Toutefois, la police n'a pas été en mesure d'indiquer ou n'a pas voulu indiquer aux familles les motifs de l'arrestation des deux hommes, qui n'ont pas pu recevoir la visite de leurs proches à la base de la sécurité militaire en question.

Actes de torture

Brahim Ladada et Abdelkrim Khider ont été détenus à la base de Ben Aknoun une douzaine de jours, c'est-à-dire la période maximum pendant laquelle, aux termes de la législation algérienne, des personnes peuvent être maintenues en détention sans inculpation avant d'être présentées devant un juge. Les deux hommes n'avaient pas le droit de recevoir la visite de leur famille, d'un avocat ou d'un médecin, et ils auraient été torturés à maintes reprises. Ils auraient été entièrement déshabillés et seraient restés nus pendant toute la durée de leur séjour à la base. Ils ont déclaré avoir été battus, à plusieurs reprises, à coups de matraque et de tuyau en plastique et avoir subi le supplice du « chiffon », méthode de torture qui consiste à enfoncer un

¹ L'arrestation et la détention de ces deux hommes ont fait l'objet d'une Action urgente d'Amnesty International le 24 avril 2002 (index AI : MDE 28/012/02). Dans ce document, Brahim Ladada est présenté sous le nom de Fateh, le prénom employé par sa famille, Brahim étant le prénom figurant sur son acte de naissance.

morceau de tissu dans la bouche de la victime, puis à verser à travers ce tissu de l'eau sale mélangée à un produit détersif et autres impuretés pour faire gonfler l'estomac du supplicié.

La sécurité militaire

Le service de la sécurité militaire est connu plus officiellement sous le nom de Département du renseignement et de la sécurité. Des membres de ce service ont été accusés à maintes reprises d'avoir commis dans le contexte du conflit politique actuel de graves violations des droits humains telles que des actes de torture, des exécutions extrajudiciaires et des « disparitions ». Toutefois, les autorités se sont abstenues d'enquêter sur ce type d'allégations. Amnesty International a reçu des informations selon lesquelles des dizaines de personnes, parmi les 4000 Algériens qui ont « disparu » depuis 1993, étaient maintenues en détention secrète à la base de la sécurité militaire de Ben Aknoun. On croit savoir qu'un grand nombre de ces personnes ont été torturées dans cette base.

Transfert en prison

Après leur séjour éprouvant à la base de Ben Aknoun, Brahim Ladada et Abdelkrim Khider auraient été présentés devant un juge d'instruction, puis inculpés pour appartenance à un « *groupe terroriste armé* » et pour apologie des actions de ce groupe. Ils ont ensuite été transférés à la prison de Serkadji à Alger. Leurs proches n'ont pas été informés de ce transfert. Ils ne l'ont appris que cinq jours plus tard environ, lorsque d'une manière fortuite les parents d'un autre détenu leur ont dit que les deux hommes avaient été vus à la prison.

Un avocat défenseur des droits humains impliqué

Rachid Mesli, l'avocat algérien et défenseur des droits humains se trouvant en Suisse et avec lequel les deux hommes avaient été en contact, a été accusé en son absence d'appartenir à un « *groupe terroriste armé* » opérant à l'étranger. Un mandat d'arrêt international a été décerné à son encontre, ce dont la presse, algérienne et internationale, s'est largement fait l'écho.

Durant les années les plus difficiles du conflit, Rachid Mesli a exercé son métier d'avocat avec beaucoup de courage en Algérie même, malgré les tracasseries et les mesures d'intimidation répétées dont il a fait l'objet de la part des autorités pour avoir défendu des victimes de violations des droits humains. Accusé de complicité avec un groupe armé et condamné au terme d'un procès manifestement inéquitable, il a passé trois années en prison. Amnesty International l'a adopté comme prisonnier d'opinion. En 2000, craignant pour sa sécurité et celle de sa femme et de ses jeunes enfants, il a cherché refuge en Suisse où il continue de faire campagne pour la protection des droits humains en Algérie.

La torture en Algérie

Même si le nombre de cas de torture signalés en Algérie a sensiblement diminué il y a trois ans, parallèlement à la réduction du nombre des arrestations pour motifs politiques, Amnesty International a reçu depuis lors des témoignages émanant de plusieurs dizaines de personnes qui ont été victimes de torture ou de mauvais traitements en garde à vue. Nombre de ces personnes ont été arrêtées parce qu'elles étaient soupçonnées d'entretenir des liens avec des groupes armés ou d'avoir pris part à des mouvements de protestation antigouvernementaux. Selon des avocats défenseurs des droits humains se trouvant en Algérie, les cas signalés de torture risquent de ne constituer que la partie visible de l'iceberg pour la simple raison que de nombreuses victimes ne dénoncent jamais ce qu'elles ont subi par crainte d'aggraver leur

situation ou d'exposer les membres de leur famille à des représailles de la part des autorités. C'est lorsqu'ils sont en détention secrète que les gens risquent le plus de « disparaître » ou d'être victimes de torture ou d'autres formes de mauvais traitements.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

Écrivez le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en arabe, en français, en anglais ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par les informations selon lesquelles Brahim Ladada et Abdelkrim Khider ont été torturés en détention, et exhortez les autorités à garantir qu'ils ne seront pas de nouveau soumis à des violences ;
- demandez instamment qu'une enquête indépendante soit ouverte dans les plus brefs sur toute allégation de torture ou de mauvais traitement, et que les deux hommes reçoivent tous les soins médicaux requis par leur état de santé ;
- cherchez à obtenir des autorités l'assurance que ces deux hommes seront jugés dans le respect des normes internationales d'équité, en rappelant que depuis 1992 des milliers d'Algériens ont été condamnés au terme de procès inéquitables après avoir été déclarés coupables, dans des termes généraux et vagues, d'entretenir des liens avec le « terrorisme ».

APPELS À :

Ministre de la Justice :

*M. Mohammed Charfi
Ministre de la Justice
Ministère de la Justice
8 place Bir Hakem, El Biar
Alger, Algérie*

Fax : +213 21 921243 / 921701

Formule d'appel : *Monsieur le Ministre,*

La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, sous le titre Appeal Case – Algeria: Torture of Brahim Ladada and Abdelkrim Khider.

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - novembre 2002.

Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI – IS documents.

Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org

Pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser à :
